COMMUNE LE MOURET
ROUTE DU PAFUET 42 | CP 13 | 1724 LE MOURET

Mise en soumission de parchets communaux – secteur Praroman

La Commune Le Mouret met en soumission la location des parchets communaux pour une durée de six ans dès le 1er janvier 2027 selon la liste ci-après et les plans annexés :

No de parchet	No art.RF	Surface		Prix annuel
no 8	1130	33.44	ares	Fr. 210,00
no 9	1130	31.38	ares	Fr. 188,00
no 15	1130	39.12	ares	Fr. 188,00
no 16	1130	41.29	ares	Fr. 199,00
no 19	1120	34.50	ares	Fr. 218,00

En cas d'intérêt pour la location d'un ou plusieurs parchet(s), nous vous prions de bien vouloir nous le communiquer, par écrit, d'ici **au mardi 24 novembre 2026 à 17h00 – réception à la commune**.

Selon le Règlement communal relatif à l'affermage des parchets communaux actuellement en vigueur, à votre disposition sur notre site internet www.le-mouret.ch rubrique « règlements » ou à l'administration communale, nous vous demandons de nous transmettre les documents suivants :

a) le formulaire annexé dûment rempli
b) l'attestation du Service de l'agriculture
c) dernier(s) certificat(s) de salaire(s) en cas d'activité(s) accessoire(s)
d) dernier avis de taxation en cas d'activité(s) accessoire(s)
e) contrat de la communauté, de l'association ou de la société d'exploitation

Le Mouret, le 29 octobre 2026

COMMUNE LE MOURET
ROUTE DU PAFUET 42 | CP 13 | 1724 LE MOURET

Données relatives au candidat soumissionnaire pour l'attribution des parchets communaux

Chaque candidat soumissionnaire pour l'attribution d'un ou de plusieurs lots de surfaces agricole communale est tenu de joindre à son courrier de soumission ce questionnaire dument remplis et correspondant à la réalité au moment de la soumission. En cas de besoin, des justificatifs supplémentaires peuvent être demandés par le conseil communal.

Nom et prénom du candidat :

.....

Adresse de domicile :

.....

Centre de l'exploitation (Secteur) **:**

☐ Praroman / ☐ Bonnefontaine / ☐ Zénauva / ☐ Oberried / ☐ Montévraz / ☐ Essert

Surface agricole en propriété (en [m^2]) **:**

.....

Surface agricole en fermage (Hors parchet communaux) (en [m^2]) **:**

.....

Taux d'activité (agricole dans l'exploitation) (en [%]) **:**

.....

Taux d'activité accessoire (non agricole hors de l'exploitation) (en [%]) **:**

.....

Nombre d'unité de main d'œuvre standard (UMOS) :

.....

Numéro des lots souhaités (priorité 1)

.....

Numéro des lots souhaités (priorité 2)

.....

Numéro des lots non souhaités :

.....

Commune Le Mouret

Plan des parchets

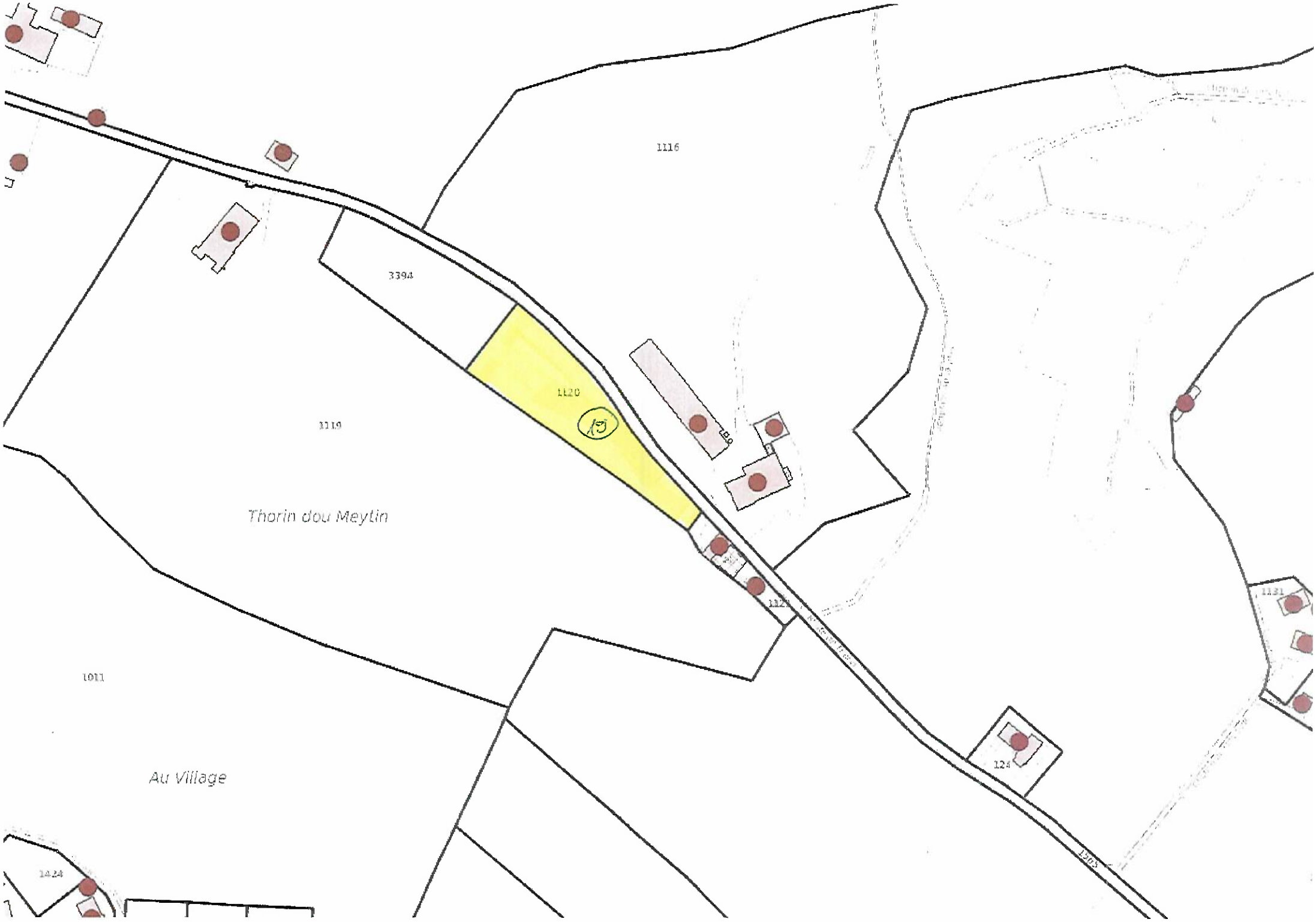
1:1'000

DeLiteGEO SA
Luc Déglise
Ing. géomètre officiel dipl. EPFL
Rue Hans-Fries 5
CH-1700 FRIBOURG

Fribourg, le 28.03.2022
Ref. 24706
Tél 026 / 347 17 00
E-mail: info@deliteqeo.ch

Légende:
- Limite de parchet (forme non officielle)




1116
3394
1120
1119
Thorin dou Meylin
1011
Au Village
1424
124
1131